

Information réglementée* – Bruxelles, Paris, 6 avril 2012 – 8h15

Point d'étape sur le processus de restructuration du groupe Dexia

Publication du rapport annuel et convocation à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire de Dexia SA

Point d'étape sur le processus de restructuration du groupe Dexia

Le groupe Dexia a publié ce jour son rapport annuel 2011. Ce document retrace les événements et transactions importants de l'année écoulée ainsi que leur incidence sur la situation financière du groupe.

En particulier, l'aggravation de la crise des dettes souveraines, au début de l'été 2011, en entraînant des tensions sur sa situation de liquidité, a contraint Dexia à mettre en œuvre une série de mesures structurelles comprenant la cession de certaines de ses entités opérationnelles.

Ce plan de cession progresse en ligne avec les objectifs que s'est fixés le groupe :

- Cédée à l'État belge le 20 octobre 2011, Belfius Banque & Assurances (anciennement Dexia Banque Belgique) a été déconsolidée le 1^{er} octobre 2011 et le groupe poursuit de façon très active le processus de séparation des deux entités.
- Suite aux négociations entamées en octobre 2011 en vue de la cession de Banque Internationale à Luxembourg (anciennement Dexia Banque Internationale à Luxembourg), un accord de cession (SPA) a été signé le 4 avril 2012 selon les termes duquel le groupe Dexia cédera à Precision Capital et au Grand-Duché de Luxembourg sa participation de 99,906 % dans Banque Internationale à Luxembourg¹. Cette opération devrait être finalisée au cours du troisième trimestre 2012.
- De même, le 3 avril 2012, Dexia a signé un accord de cession avec la Banque Royale du Canada en vue de la vente de sa participation de 50 % dans RBC Dexia Investor Services². La conclusion de cette transaction est prévue pour mi-2012.
- En parallèle, le groupe a lancé le processus de vente de Dexia Asset Management et poursuit les discussions avec des acheteurs potentiels en vue de la cession de DenizBank.
- Enfin, suite à la signature par l'État français, la Caisse des dépôts et La Banque Postale d'un protocole d'intentions avec Dexia le 16 mars dernier, les discussions se poursuivent entre les parties pour mener à bien, dans les meilleures conditions, la reprise des activités de financement du secteur public local en France du groupe Dexia.

Chacune de ces cessions fera l'objet d'un accord préalable par les autorités bancaires prudentielles, les instances représentatives du personnel compétentes ainsi que par la Commission européenne.

En ligne avec l'engagement pris par les États belge, français et luxembourgeois dans le cadre de la nouvelle garantie approuvée temporairement par la Commission européenne le 21 décembre 2011, un plan a été notifié par ces derniers à la Commission le 21 mars 2012. Ce plan contient la stratégie, le plan d'affaires ainsi qu'une présentation des perspectives du groupe tenant compte notamment de la cession d'entités opérationnelles et d'une garantie définitive sur ses financements de EUR 90 milliards.

À cet égard, Dexia rappelle que, dans le cadre de la présentation de ses résultats annuels le 23 février 2012, elle a attiré l'attention sur le fait que la conduite de la restructuration jusqu'à son terme supposait la réalisation d'un certain nombre d'hypothèses fondamentales. Le calibrage de la rémunération aux États de la garantie de liquidité fait partie de ces hypothèses structurantes et Dexia a supposé cette rémunération suffisamment faible pour permettre de mener à son terme la restructuration du groupe. Les discussions sur les modalités de rémunération de la garantie se poursuivent entre les États, mais, en tout état de cause, il est hautement probable que toute éventuelle amélioration de la situation financière de Dexia SA bénéficiera en premier lieu et principalement aux États garants, afin de tenir compte du risque qu'ils portent.

* Dexia est une société cotée. Ce communiqué contient de l'information soumise aux prescriptions légales en matière de transparence des entreprises cotées en Bourse.

¹ Cf. communiqué de presse du 5 avril 2012

² Cf. communiqué de presse du 3 avril 2012

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire de Dexia SA

Les assemblées générales ordinaire et extraordinaire de Dexia SA se tiendront le mercredi 9 mai 2012 à 14h30 au Centre culturel et de congrès de Woluwe-Saint-Pierre, avenue Charles Thielemans 93 à 1150 Bruxelles.

La convocation aux assemblées générales contenant les ordres du jour et les propositions de décisions est publiée ce jour dans les journaux officiels et dans la presse belge, française et luxembourgeoise.

L'ensemble des documents utiles sont mis à disposition sur le site internet de la société http://www.dexia.com/FR/actionnaires_investisseurs/assemblee_generale/generalites/Pages/default.aspx, à savoir :

- la brochure de convocation,
- le rapport annuel,
- les rapports du commissaire,
- les formulaires de participation, de vote par correspondance, et de procuration,
- les documents relatifs aux projets de fusion par absorption simplifiée entre Dexia SA et ses deux filiales Dexia Funding Luxembourg SA et Dexia Participation Luxembourg SA. Les modalités de ces projets de fusion, qui ont pour but la simplification de la structure du groupe, sont détaillées dans les rapports spéciaux et projets de fusion repris dans la brochure de convocation.

Toute question relative à ces assemblées peut être adressée à la société à l'adresse mail shareholder@dexia.com ou par téléphone :

- pour la Belgique et le Luxembourg (numéro vert – accessible depuis une ligne fixe uniquement) : **00800 33 942 942** (tous les jours ouvrables de 9 à 19 heures) ;
- pour la France (numéro vert) : **0800 35 50 00** (tous les jours ouvrables de 9 à 19 heures).

Pour plus d'informations : www.dexia.com

Contacts presse

Service Presse – Bruxelles
+32 2 213 50 81
Service Presse – Paris
+33 1 58 58 86 75

Contact investisseurs

Investor Relations – Bruxelles
+32 2 213 57 46/49
Investor Relations – Paris
+33 1 58 58 85 97/82 48